



ODPC
Psychiatrie et
Santé Mentale
ODPC Psy-SM

25 mars 2014

Dr M-T LORANT

LOI HPST (21 juillet 2009)

- Instaure l'obligation de développement Professionnel continu : DPC
- Art 59 définit les objectifs:
 - Evaluation des pratiques Professionnelles
 - Perfectionnement des connaissances
 - Amélioration de la qualité et sécurité des soins
 - Prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé

Glossaire

- **ANFH** : Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier
- **OGDPC**: Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu
- **CSI**: Commission Scientifique Indépendante
- **ODPC**: organisme de Développement Professionnel Continu
- **DPC**: développement Professionnel Continu

Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier: ANFH

- Organisme agréée par le ministère de la santé pour collecter et gérer les fonds:
 - Plan de formation; 2,1 % masse salariale
 - Formation professionnelle travailleurs handicapés (ESAT)
 - Congés pour VAE
- Depuis janvier 2013: collecte les fonds consacrés au financement du DPC médical:
 - Hôpitaux: 0,75 % masse salariale médecins hospitaliers (0,50 % pour les CHU)
 - Contribution sur chiffre d'affaire de l'industrie pharmaceutique (14 millions € en 2013)

L'organisme gestionnaire du DPC (OGDPC)

- Il s'agit d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui comprend des représentants de l'Etat, de l'Assurance maladie, des professionnels ainsi que des employeurs.
- Ses missions sont multiples :
 - **enregistrer les organismes de DPC,**
 - **financer le DPC pour les professionnels de santé libéraux**
 - **évaluer et contrôler les organismes de DPC**

assurer le secrétariat et les moyens des CSI, organiser l'information sur le dispositif. ([Arrêté du 19 avril 2012 portant approbation de la convention constitutive du GIP « OGDPC »](#)).

Commission Scientifique Indépendante

- **CSI des médecins : 28 titulaires et 28 suppléants**
- CSI des pharmaciens: 21 titulaires et 21 suppléants
- CSI des sages femmes: 12 titulaires † 12 suppléants
- CSI des chirurgiens dentistes : 12 titulaires et 12 suppléant
- CSI Haut Comité des professions paramédicales (HCPP,)

Arrêté du 14 janvier 2013 portant nomination à la commission scientifique indépendante des médecins

Rôle CSI

- Elles ont pour principales missions :
 - évaluer les organismes de DPC
 - proposer des critères de contrôle pour ces organismes,
 - formuler un avis sur les orientations nationales et régionales de DPC et sur les méthodes et modalités de DPC,
 - établir la liste des diplômes universitaires (DU) éligibles au DPC,
 - répondre aux demandes d'expertise de l'OGDPC.

Genèse de l'ODPC Psy SM

Seul un ODPC est habilité à proposer des programmes DPC

- Réunion de 29 associations :
 - de mars à mai 2013 rédaction des statuts de ODPC Psy SM
 - Cotisation : 300 € par an
- ANPCME un des 29 membres fondateurs:
 - Dr Cazenave , membre CSI
 - Dr Lorient , membre CA
- Autres associations: Croix Marines, ANPEJ, ANHPP.....
PSYGE.....

ODPC Psy SM

- 30 juin 2013 : Dossier adressé sur plate forme de l'OGDPC pour enregistrement
- Septembre 2013 : CSI de l'ODPC PSY SM avec présentation d'un programme de l'ANPCME
- **Décembre 2013 : ODPC Psy SM Enregistré définitivement par l'OGDPC**
- 17 mars 2014 : Conseil d'Administration de l'ODPC Psy SM
 - Fin de la nécessité d'évaluation d'un programme devant la CSI nationale
 - Publication prochaine des programmes de l'ODPC Psy SM sur site OGDPC : **mondpc.fr**

Parcours des fonds

- Programme DPC: numéro d'enregistrement qui correspond à l'ODPC et au programme DPC publié sur site OGDPC
- L'hôpital ou le praticien adresse l'attestation de formation à l'ANFH
- ANFH verse fonds:
 - Frais programme pédagogique à l'ODPC Psy SM
 - Frais déplacement au praticien ou à l'hôpital
- L'ODPC PSY SM prélève 30 % sur les programmes pédagogiques pour la gestion:
 - reverse à l'association 70 % du montant des programmes

Prix d'un programme

- (Hors frais de transport, d'hébergement, location salle...)
- Forfait de base/Participant/programme: 299 €
- Forfait ½ journée /Participant: 211,5 €
- Soit une journée DPC/participant: $299 + 211,5 \times 2 = 722$ €
- ODPC Psy SM prélève 200 € par participant pour la gestion
- Projet de rédaction d'une convention entre ODPC Psy SM et ANPCME (AG du 19 mai 2014)

Conclusion

- Usine à Gaz ?
- Incontournable car fonds formation gérés par l'ANFH
- Association hors ODPC ne survit pas
- Projet: ODPC ANPCME
- **mondpc.fr**